

## SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à treize heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à Sémalens, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

15 janvier 2025

**Date d'affichage :**

15 janvier 2025

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 60

**Délibération n° :** 23012025 /4.1

**Nombre de voix délibératives :**

40

**Membres titulaires présents : 36**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Claude PINEL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Jean-Paul RAYSSAC, Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 1**

Xavier ICHARD (représenté par Thierry FOUCHÉ)

**Membres suppléants présents : 1**

Thierry FOUCHÉ (représente Xavier ICHARD)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3**

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Claude PINEL (pouvoir à Alain ASTIÉ), Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC)

**Membres titulaires excusés : 20**

Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

### Objet : SEM Energie Commune 81 - Entrée au capital d'une SPV de DSP de gestion IRVE du SMEG 30

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le Conseil d'administration de le SEM Energie Commune 81, qui s'est réuni le 13 janvier dernier, s'est prononcé favorablement pour se joindre au groupement d'Elinvest (Banque des Territoires, TIIC et Equans) afin de répondre à l'appel d'offre de délégation de service public lancé par le Syndicat d'énergie du Gard (SMEG30) concernant la gestion du volet IRVE sur le département du Gard.

Monsieur le Président explique qu'Elinvest est une nouvelle structure d'investissement dédiée au déploiement massif de bornes de recharge pour véhicules électriques regroupant la Banque des Territoires, acteur de la transformation écologique et de la cohésion sociale des territoires, TIIC, spécialiste des investissements en infrastructures de mobilité en Europe, et Equans leader mondial du secteur des énergies et services. Il ajoute que cette structure a pour ambition d'accélérer le déploiement D'IRVE accessible au grand public sur le territoire national.

Monsieur le Président explique que le Conseil d'Administration d'Energie Commune 81 a approuvé une prise de participation à hauteur de 2% du capital social dans une SPV, en complément des 98 % qui seront attribués à Elinvest, dans le cadre de cette délégation de service public.

Il ajoute que la SEM Energie Commune 81 pourra se positionner au côté des membres du groupement pour le volet accompagnement sur les achats d'énergies, et les contrats annuels de gestion d'efficacité énergétique.

Monsieur le Président précise que la décision du Conseil d'Administration de la SEM a été actée sur la base d'un capital social de 10 000 euros dans la première phase, sous couvert de la réception des statuts et du pacte d'actionnaire par les services d'Energie Commune 81. Le capital social de ce partenariat sera ensuite porté à 50 000 euros lors de la signature de la délégation de service public.

Monsieur le Président rappelle que cette décision du Conseil d'administration de la SEM Energie Commune 81 reste sous condition suspensive d'obtention de l'accord exprès par délibération du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, actionnaire majoritaire de la SEM Energie Commune 81, en vertu des statuts de la société et du pacte d'actionnaires conclu entre les différents actionnaires de la société.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver la prise de participation de la SEM Energie Commune 81 à hauteur de 2% du capital social dans un groupement avec Elinvest, dans le cadre de l'exécution d'une délégation de service public du SMEG 30 concernant la gestion IRVE sur le département du Gard.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- Autorise la prise de participation de la SEM Energie Commune 81 à hauteur de 2% du capital social dans un groupement avec Elinvest, dans le cadre de l'exécution d'une délégation de service public du SMEG 30 concernant la gestion IRVE sur le département du Gard.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 23 janvier 2025

**Le Président  
M. Alain ASTIE**

**Le secrétaire de séance  
M. Jean-Marc SOULAGES**

